



**Jérôme
REIFFER (Elu)**



**Isabelle
BLAZY (Elue)**



**Nathalie
DIDIER (RS)**

**Déclaration CFE CGC Métiers de l'emploi Occitanie (Est) lue le 9 Novembre
2018.**

Les élus CHSCT de la CFE-CGC Métiers de l'emploi tiennent à alerter la Direction sur la pression que subit l'encadrement intermédiaire et supérieur actuellement à Pôle Emploi.

Dans notre région, plusieurs encadrants, de réseau ou de fonctions support ont, ou ont eu, des arrêts de travail dont le lien avec l'activité professionnelle ne saurait être exonéré car reconnu par avis médical comme conséquences du stress au travail.

Nous rappelons à la Direction, l'obligation de sécurité de l'employeur « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » article L4121-1 du code du travail.

Les injonctions permanentes, la dictature des indicateurs, un calendrier des changements à mettre en œuvre de plus en plus serré, la remise en cause individuelle des méthodes de management rendent le travail des encadrants de Pôle Emploi de plus en plus difficile et stressant.

Les élus CHSCT de la CFE-CGC Occitanie Est attendent des propositions concrètes et des engagements de la direction en termes de prévention, à mettre en place par les différentes DT pour diminuer la pression et le stress des encadrants de Pôle Emploi Occitanie.

Suite à cette déclaration, toutes les Organisations syndicales ont demandé à l'unanimité un CHSCT extraordinaire sur les conditions de travail des DAPES et DAPES ADJOINTS, REAS, REMS, et CHEFS DE SERVICES.